



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Revue de presse

3 août 2016

La déclaration du Groupe des Experts nationaux apparaît comme l'information principale de ce jour. Par ailleurs, les quotidiens accordent également une place importante au sit-in prévu ce jour, par le « Mouvement pour la liberté d'expression ». Dans le domaine des relations internationales, les établissements scolaires turcs installés à Madagascar, qui ont été visés par des accusations d'appartenance à une organisation terroriste, entendent porter l'affaire en Justice.

Politique interne

GROUPE DES EXPERTS NATIONAUX : LES DEFAILLANCES DE L'ETAT DENONCEES

Lors d'une conférence de presse hier, le Groupe des Experts Nationaux a dénoncé les dysfonctionnements de l'Etat dans l'accomplissement de ses missions. Pour y remédier, le GEN propose une initiative basée sur une concertation citoyenne, autrement dit un processus inclusif, qui aboutira à l'adoption de résolutions concrètes concernant tous les secteurs : la politique, le social, l'économie, et le culturel. Le Président de la République est invité à s'impliquer dans cette démarche. Cette société civile estime, en effet, que l'incapacité de l'Etat à répondre aux besoins de première nécessité de la population condamne celle-ci à la misère, tandis que les frustrations politiques représentent un risque de désordre pouvant conduire à l'implosion de l'Etat lui-même. Concernant le camp de l'opposition, le GEN incite les partis et groupements politiques qui développent des positions ou des opinions différentes de celles du gouvernement, de s'enregistrer officiellement au ministère de l'Intérieur. De cette manière, un débat démocratique pourrait démarrer au niveau du Parlement. (Midi Madagasikara, p. 3 ; Madagascar-Laza, p. 3 ; La Gazette de la Grande Île, p. 7 ; La Vérité, p. 3) Concernant la demande de certains acteurs d'organiser une Table ronde nationale afin de débloquent la situation politique actuelle, le GEN estime que la solution ne doit plus rester au stade du dialogue, mais plutôt de mettre en œuvre toutes les résolutions antérieures. Bruno Rakotoarisoa, membre du GEN, propose de recueillir toutes les résolutions prises lors des concertations régionales antérieures, depuis les années 90. (Les Nouvelles, p. 4)

- *Le GEN a dressé un constat amer de ces 2 années de mandat du régime en place. Le premier problème relevé concerne la violation des dispositions constitutionnelles, s'agissant notamment de la mise en place de la Haute Cour de Justice. En effet, cette Cour aurait dû être créée douze mois après la prise de fonction du Président de la République. Par ailleurs, la politique à géométrie variable a depuis longtemps, pris le dessus et a repoussé très loin, la sacralité même de l'opposition. D'où l'idée de « défaire pour construire », soutenue par cette société civile (Madagascar Matin, p. 3).*

COMPOSITION DU HAUT CONSEIL DE LA DEFENSE NATIONALE : VERDICT DE LA HCC

La Haute Cour Constitutionnelle a jugé contraire à la Constitution, l'article 7 de la loi qui prévoit une composition exclusivement militaire du Haut Conseil de la Défense Nationale.

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



*Selon cette décision publiée hier, le HCDN devrait s'ouvrir aux civils, dans la mesure où le concept de défense nationale a des aspects militaire, économique, social, culturel, territorial et environnemental. Cet article 7 mentionné prévoit que « le Président de la République nomme les membres du HCDN sur proposition du ministre de la Défense nationale et du Secrétaire d'Etat à la gendarmerie, des officiers généraux et des officiers supérieurs en activité. Le HCDN est composé de 15 membres permanents issus de l'armée malgache et de la gendarmerie nationale ». Concernant ses attributions, le HCDN valide le projet de concept de la défense, ainsi que le document de stratégie de la sécurité nationale dans lequel il s'inscrit, après que le Président de la République ait arrêté en conseil des ministres, le concept de la défense nationale sous tous ses aspects : militaire, social, économique, culturel, territorial et environnemental. Cette décision pourrait ne pas satisfaire une certaine frange de l'armée, estime **L'Express de Madagascar (p. 3)**, dans la mesure où dans sa version initiale, le texte avait déjà prévu une ouverture de l'institution à d'autres acteurs, mais celle-ci a été modifiée en conseil des ministres. (**Madagascar Matin, p. 3**)*

CODE DE LA COMMUNICATION : REPRISE DU MOUVEMENT POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

*Les journalistes membres du Mouvement pour la liberté d'expression ont décidé de la reprise des manifestations, lors d'une réunion hier. Ainsi, ils prévoient d'organiser un sit-in devant le siège de la HCC à Ambohidahy, ce jour. Ils invitent la société civile et les citoyens soucieux de la liberté d'expression, de renforcer leurs rangs. La loi portant Code de la communication médiatisée ayant été transférée à la HCC, le Mouvement a adressé dans la même foulée, une lettre ouverte aux juges constitutionnels, pour les interpeler sur le contenu jugé « liberticide car contraire aux dispositions constitutionnelles », de ce texte. (**Midi Madagasikara, p. 2 ; La Vérité, p. 7**) Parmi les dispositions controversées figure l'article 54 de ce Code, stipulant qu'un diplôme ou un certificat délivré par un établissement de formation professionnelle suffit pour avoir le droit de se faire délivrer une carte de presse. Avec ce texte, de nombreux sortants des centres de formation en journalisme peuvent obtenir une carte de presse, même s'ils n'ont jamais fréquenté un desk dans leur carrière professionnelle. En outre, la profession de journalisme risque de se décrédibiliser davantage, en acceptant en son sein des communicateurs, des propagandistes et autres agents de publicité. L'ancienne loi, et selon les standards internationaux, donne pourtant la définition de la profession, en ce que « le journaliste professionnel est celui qui a pour occupation principale et régulière l'exercice, pour son compte ou pour celui d'autrui, de l'une des activités intellectuelles que comporte la confection d'une publication quotidienne ou périodique, écrite, radiodiffusée, télévisée, filmée ou photographique, et qui en tire l'essentiel de son revenu ». (**L'Express de Madagascar, p. 5**)*

- *La HCC a publié un communiqué assez intrigant sur son site Internet, hier. Il s'agit d'une précision concernant la hiérarchie des normes, basé sur le principe qu'une norme inférieure doit respecter celle de niveau supérieur. Le communiqué précise que la Constitution se trouve au sommet de la hiérarchie, suivie des traités et accords internationaux ratifiés par Madagascar. **Les Nouvelles (p.3)** se demande si cette précision n'a pas un lien avec le Code de la communication, d'autant que la HCC est sur le point de statuer sur la conformité du texte avec la Constitution. Il faut noter que l'un des arguments apportés par le Mouvement pour la liberté d'expression, se réfère à l'article 19 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, ratifié par*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Madagascar.

- **L'Observateur (p. 2)** rappelle qu'une lettre avait été déjà adressée au Président de la République par le Mouvement pour la liberté d'expression, mais celui-ci n'a pas réagi, d'où la reprise du mouvement.

Economie et société

FACILITE ELARGIE DE CREDIT : UNE AUGMENTATION DES DEPENSES SOCIALES REQUISE

Vendredi dernier, au cours d'une rencontre avec la presse, le Gouverneur de la Banque Centrale, Alain Rasolondraibe a indiqué qu'une augmentation des dépenses sociales ayant des impacts directs auprès de la population, est requise par le Fonds Monétaire International, dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit. Si jusqu'ici, les dépenses sociales représentaient 0,8% du PIB, elles devraient atteindre les 50 % d'ici trois ans. Les dépenses sociales prioritaires englobent les dépenses liées aux interventions dans les domaines de la nutrition, de la santé, et les dispositifs de protection sociale. Dans la loi de finances rectificative, le gouvernement compte consacrer 46% de son budget d'investissement à l'appui aux districts sanitaires et aux programmes de lutte contre les maladies transmissibles. (**Madagascar-Laza, p. 3**)

- Le prêt accordé par le FMI vise à promouvoir une croissance durable et inclusive. Il propose de poursuivre les réformes structurelles, d'investir davantage dans l'infrastructure et d'élargir l'accès à l'éducation et aux soins de santé. C'est ainsi que le Programme d'investissement public est crédité d'un supplément de 41 milliards d'Ariary. Mais ce montant n'est rien comparé aux 300 milliards d'Ariary de subventions accordées à la société JIRAMA cette année. Autrement dit, l'infrastructure n'est pas la priorité des dirigeants, lesquels n'ont pas de stratégie claire pour lutter contre la pauvreté. (**La Gazette de la Grande Île, p. 9**)

DOUANES : LE CONCOURS D'ENTRÉE ANNULÉ ET REPORTÉ

Le ministère des Finances et du Budget a annoncé l'annulation du test de présélection au concours d'entrée à l'administration douanière, qui a eu lieu le 29 juillet dernier. Et pour cause, des irrégularités techniques ont été relevées, notamment sur les sujets d'examen. Pourtant, les responsables ont promis un concours transparent et propre, en l'occurrence la Direction générale des Douanes, le ministère de la Fonction publique, et le Bureau indépendant anti-corruption. Un pari non tenu, bien que ces institutions aient signé une convention de partenariat dans ce sens, en juin dernier. Un nouveau test sera organisé le 22 août prochain. (**L'Express de Madagascar, p. 7 ; Midi Madagasikara, p. 13 ; Madagascar-Laza, p. 9**) Par ailleurs, un incident s'est produit également lors du Baccalauréat. Durant les épreuves d'Allemand, les candidats ont été surpris d'avoir à répondre à des questions concernant un texte qui ne figurait même pas dans la copie du sujet. L'incompétence des responsables saute aux yeux, commente l'éditorialiste de **Madagascar-Laza (p. 2)**.

- L'Etat donne la nette impression de reconnaître ses manquements. Ces dysfonctionnements ne sont d'ailleurs, pas les premiers de ce régime HVM, qui s'est illustré jusqu'ici par sa mauvaise gouvernance des affaires nationales.

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



L'Observateur (p. 3)

- *De nombreux incidents ont été relevés durant le test de préselection. Ainsi, il manquait trois pages dans certains sujets, raison pour laquelle le test n'a commencé qu'à 11 heures au lieu de 8 heures, a expliqué Gervais Rakotoarimanana, ministre des Finances. (Les Nouvelles, p. 18)*

Communauté internationale

CONFLIT INTERNE TURC : ACTION EN JUSTICE PREVUE

Lors d'une conférence de presse organisée hier, les responsables du Collège Lumière International ont nié fermement les « accusations sans fondement de l'ambassadeur turc », lequel a associé le Collège à une organisation terroriste dans ses déclarations à la suite du coup d'Etat perpétré en Turquie le 15 juillet dernier. Lors de ce point de presse, le Directeur de l'établissement a « condamné fermement cette tentative de putsch militaire et réaffirmé qu'il n'y a pas de place pour les interventions militaires dans la démocratie ». Il a souligné, en outre, qu'il n'y a pas de considération politique ni religieuse dans ces établissements scolaires. » Par ailleurs, il a été rappelé que le Collège, présent à Madagascar depuis 2002, a aidé l'ambassade de Turquie à s'implanter dans l'île en 2009. En raison des préjudices émotionnels et financiers générés par ces accusations, surtout en cette période d'inscription, le Collège entend porter l'affaire en Justice, a affirmé son Directeur. (Midi Madagasikara, p. 2 ; Madagascar-Laza, p. 5 ; La Vérité, p. 8) Mais auparavant, les responsables de l'établissement donnent 48 heures à l'ambassadeur turc pour apporter des preuves à ses affirmations selon lesquelles l'établissement scolaire forme des terroristes. L'Express de Madagascar (p. 5) remarque surtout, que les Turcs exportent les hostilités relatives au coup d'Etat avorté du 15 juillet, si bien que Madagascar devient aussi un terrain de rixe. Istanbul semble lancer une campagne de communication internationale pour convaincre ses partenaires internationaux de la légitimité de sa réaction et de l'appuyer dans sa chasse aux sorcières contre « l'organisation terroriste de Fethullah Gülen ».

- *Joint au téléphone hier, l'Ambassadeur turc, Volkan Türk Vural a choisi de ne pas s'exprimer sur le sujet. D'autres responsables auprès de l'Ambassade ont expliqué qu'ils diffuseront un communiqué en temps voulu et si besoin est. (Les Nouvelles, p. 2)*
- *L'on ignore si l'Ambassadeur turc a été contraint par son gouvernement de faire cette déclaration tonitruante par voie de presse ; ou s'il est convaincu de l'existence d'un réseau terroriste financé par l'Imam Fethullah Gülen à Madagascar. Dans tous les cas, une telle déclaration corrobore la thèse des colporteurs de l'existence d'une cellule terroriste à Madagascar. L'Observateur (p. 2) s'interroge si l'ambassadeur a calculé l'impact de sa déclaration.*
- *« Turquie : l'exemple pervers d'un pouvoir liberticide », titre d'emblée La Gazette de la Grande Île (p. 5), qui dénonce la « chasse aux opposants qui continue en Turquie ». En effet, l'échec du coup d'Etat a fait l'objet d'une répression sévère en Turquie : plus de 18 000 personnes ont été placées en garde-à-vue, et plus de 50 000 personnes ont été limogées au cours des deux dernières semaines. L'Ambassadeur turc tente de mettre à exécution cette purge à Madagascar, commente le quotidien.*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:



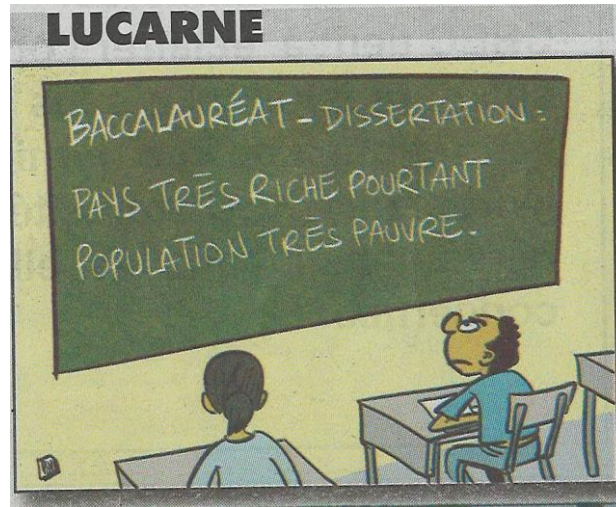


INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Un peu d'humour



L'Express de Madagascar, p. 3

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrazaka@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

